

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation présentée par SCEA DE LA GUYARDIERE
pour la régularisation et l'extension d'un élevage avicole de 123 000 Animaux-Equivalents volailles
sur le territoire de la commune d'ASNIERES-SUR-VEGRE**

Par arrêté n°2013288-0002 du 17 octobre 2013 le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la SCEA DE LA GUYARDIERE, domiciliée « La Guyardière » 72430 ASNIERES-SUR-VEGRE - pour la régularisation et l'extension d'un élevage avicole de 123 000 Animaux-Equivalents, se situant «La Guyardière» sur le territoire de la commune d'ASNIERES-SUR-VEGRE.

Le dossier sera déposé pendant **32 jours**, du **19 novembre 2013 au 20 décembre 2013** inclus, à la mairie d'ASNIERES-SUR-VEGRE.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Toute observation peut, par ailleurs, être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubriques « publications » - « consultation du public » - « dossiers 2013 ».

Monsieur Jean FOUQUET (professeur des écoles en retraite), commissaire-enquêteur titulaire ou, le cas échéant, Monsieur François CLEACH (retraité de l'enseignement), son suppléant, recevra en personne à la mairie d'ASNIERES-SUR-VEGRE les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **mardi 19 novembre 2013 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 28 novembre 2013 de 14h00 à 16h30**
- **samedi 7 décembre 2013 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 12 décembre 2013 de 14h00 à 16h30**
- **vendredi 20 décembre 2013 de 14h00 à 16h30**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie d'ASNIERES-SUR-VEGRE.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée à Monsieur Philippe PENCHER, représentant la SCEA DE LA GUYARDIERE, dont le siège social est situé « La Guyardière » à ASNIERES-SUR-VEGRE, porteur du projet.

Cette demande contient une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique est consultable sur le site internet de la préfecture et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES - Bureau de l'utilité publique - Place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, à la mairie d'Asnières-sur-Vègre ou en consultation sur le site internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.